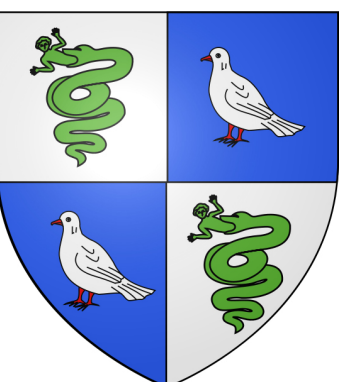


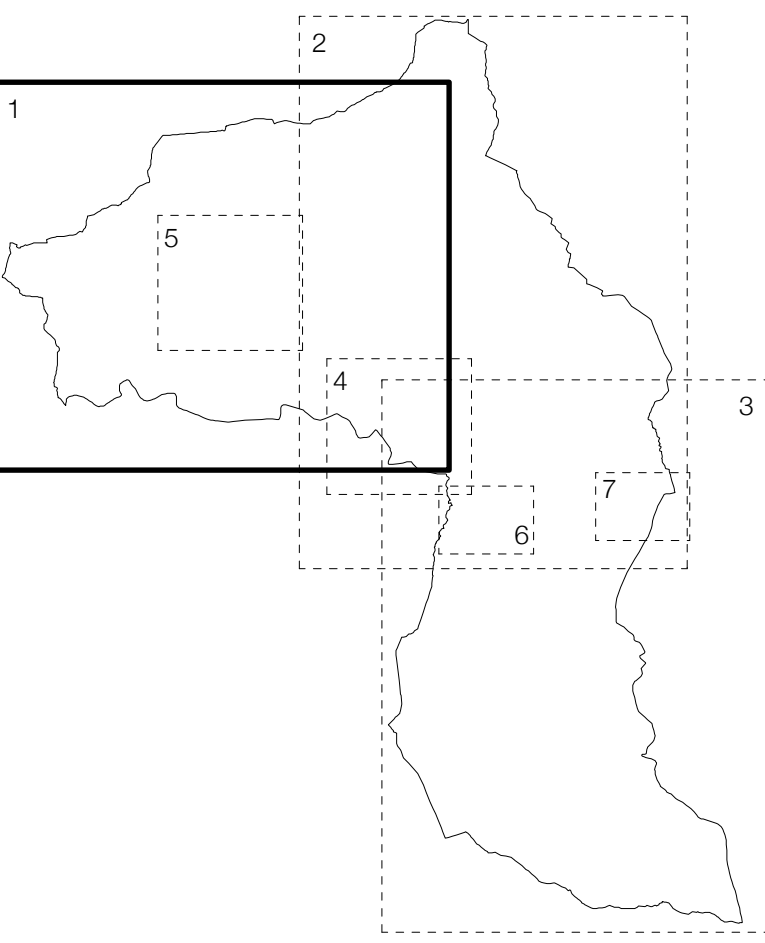
Département des Alpes de Haute-Provence



Commune de Saint Vincent sur Jabron

P.L.U.

(Plan Local d'Urbanisme)



Plan de zonage Nord-Ouest

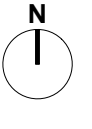
5.1

Echelle : 1/5000

Projet arrêté par délibération du conseil municipal du :	Révisions Modifications	Mises à jour du document
13/07/2019		
Approuvé par délibération du conseil municipal du :		
01/02/2020		

urbaniste : Kub - Atelier L'Avantposte, 15 bis place du Bourguet, 04300 Forcalquier

Légende :



 Zone urbaine du cœur du village

 Zones urbaines d'extensions lâches du village et hameaux

 Zones à urbaniser d'habitat, d'équipements et de services

 Zone à urbaniser pour l'accueil d'activités artisanales

 Zones agricoles où les bâtiments d'exploitation sont admis

 Zones agricoles protégées inconstructibles

 Zones naturelles

 Secteurs naturels de protection renforcée

 Zone d'implantation des extensions des constructions principales en A et N

 Servitude de périmètre (validité : 5 ans) d'attente de projet d'aménagement global

 Emprise maximale de construction en zone UC

 Espace boisé classé

 Emplacement réservé pour voirie publique, ouvrage public, installation d'intérêt général, espace vert ou contrainte écologique

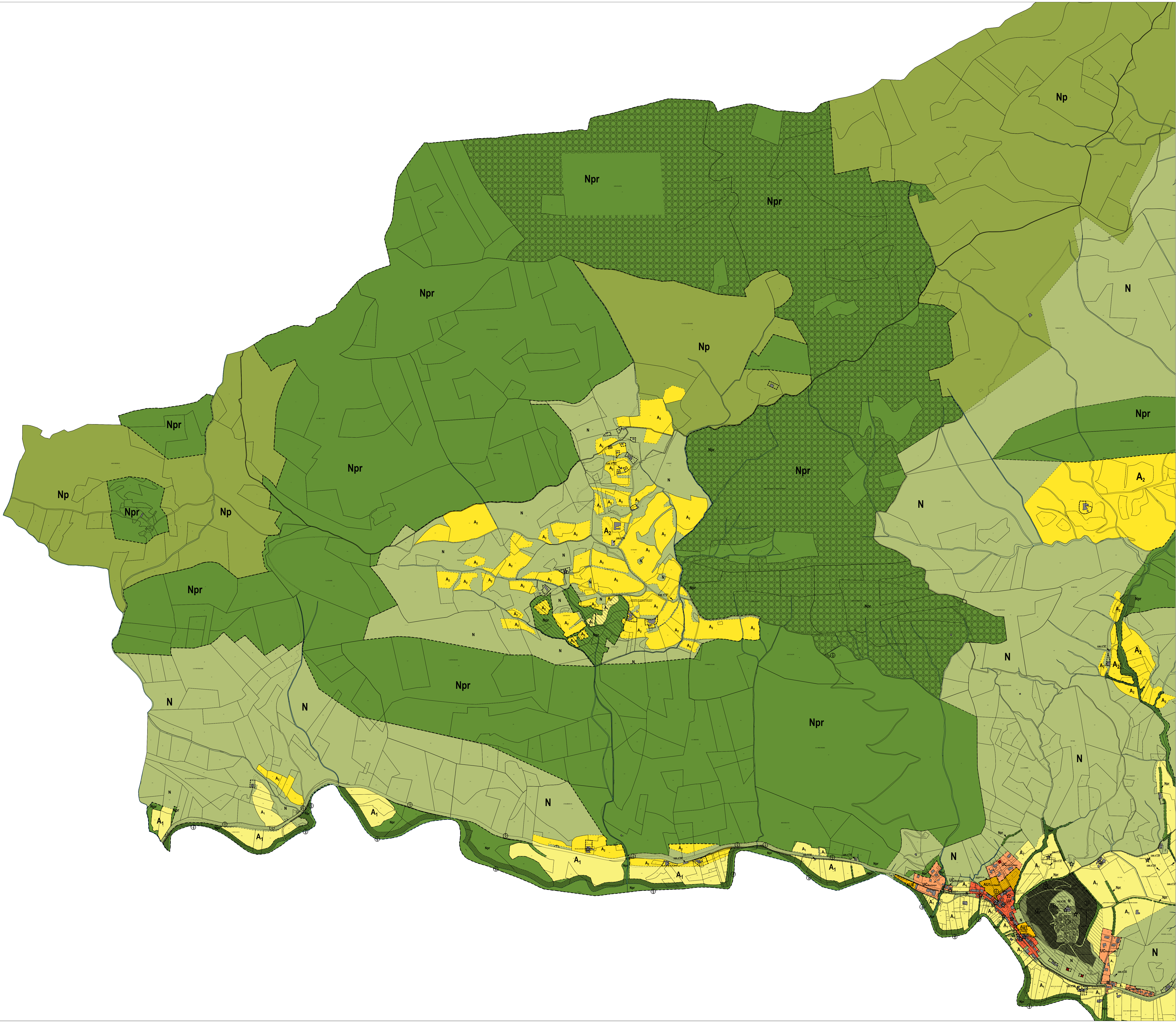
 code du bénéficiaire

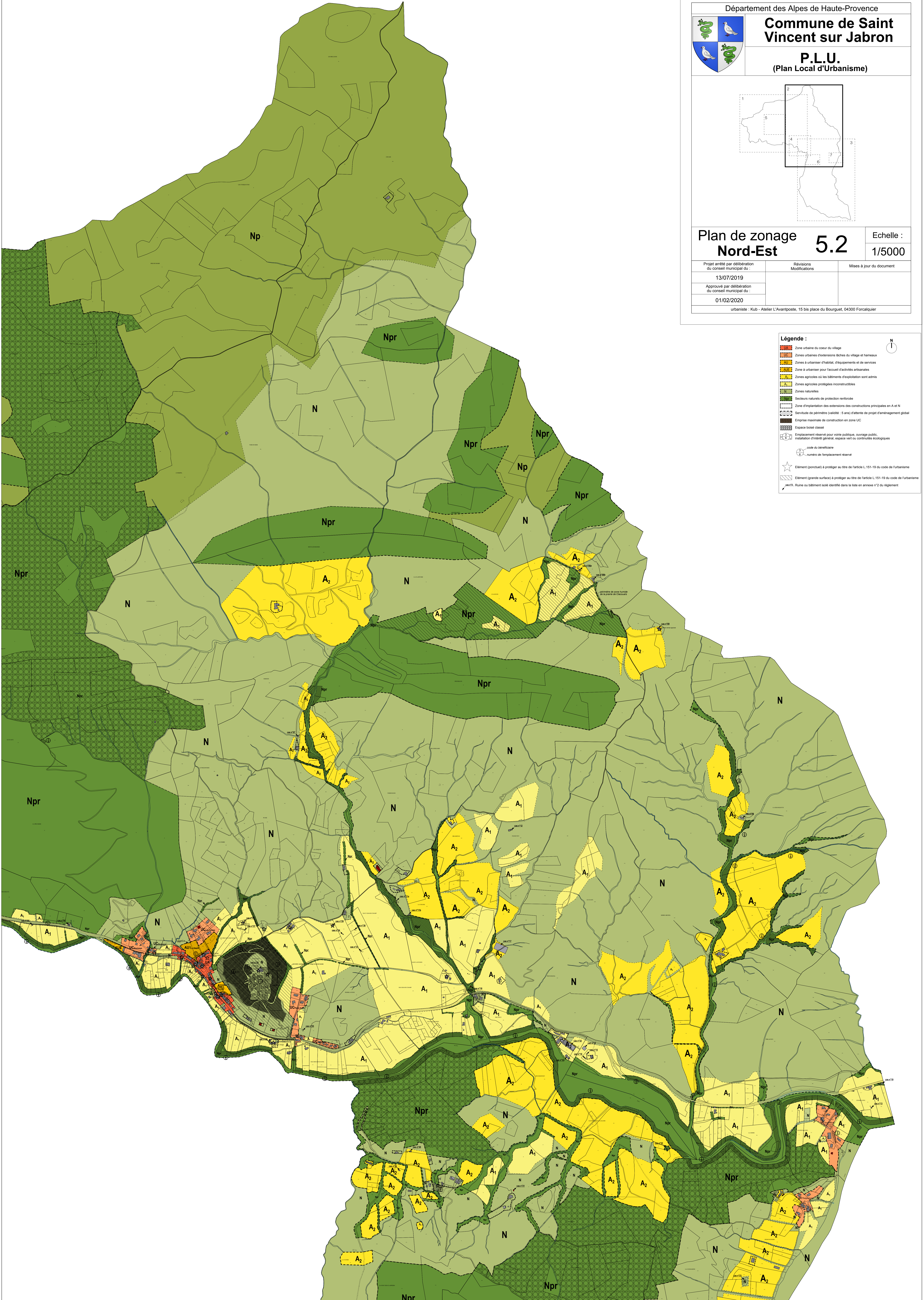
 numéro de l'emplacement réservé

 Élément (ponctuel) à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

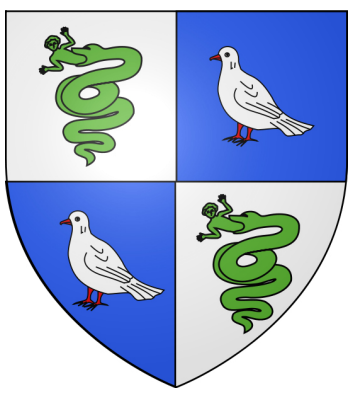
 Élément (grande surface) à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

 Ruiné ou bâtiment isolé identifié dans la liste en annexe n°2 du règlement



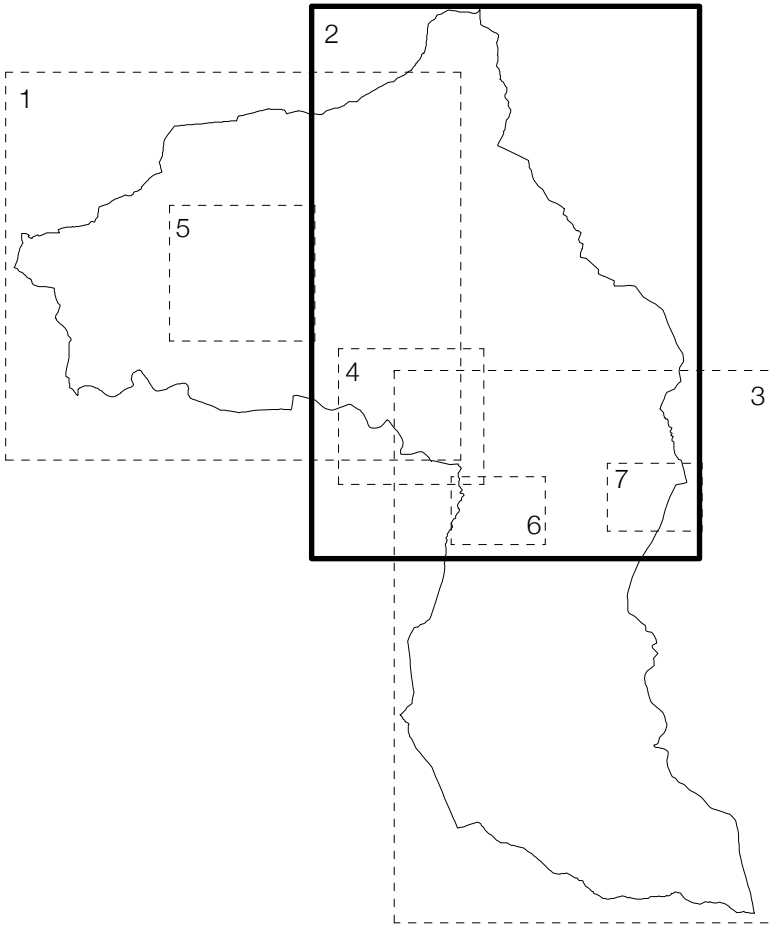


Département des Alpes de Haute-Provence



Commune de Saint Vincent sur Jabron

P.L.U.
(Plan Local d'Urbanisme)



Plan de zonage Nord-Est		5.2	Echelle : 1/5000
Projet arrêté par délibération du conseil municipal du		Révisions Modifications	Mises à jour du document
13/07/2019			
Approuvé par délibération du conseil municipal du			
01/02/2020			
urbaniste : Kub - Atelier L'Avantposte, 15 bis place du Bourguet, 04300 Forcalquier			

Légende :



-  Zone urbaine du cœur du village
-  Zones urbaines d'extensions liées au village et hameaux
-  Zones à urbaniser d'habitat, d'équipements et de services
-  Zone à urbaniser pour l'accueil d'activités artisanales
-  Zones agricoles où les bâtiments d'exploitation sont admis
-  Zones agricoles protégées inconstructibles
-  Zones naturelles
-  Secteurs naturels de protection renforcée
-  Zone d'implantation des extensions des constructions principales en A et N
-  Servitude de périmètre (validité : 5 ans) d'attente de projet d'aménagement global
-  Emprise maximale de construction en zone UC
-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé pour voirie publique, ouvrage public, installation d'intérêt général, espace vert ou contrainte écologique
-  code du bénéficiaire
-  numéro de l'emplacement réservé
-  Elément (ponctuel) à protéger au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
-  Elément (grande surface) à protéger au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
-  Ruine ou bâtiment isolé identifié dans la liste en annexe n°2 du règlement